

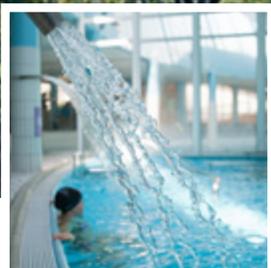
#JVD

JE VIS À DIVONNE-LES-BAINS

N°157 • Février 2024 **Votre magazine municipal**

Dossier

Château : la renaissance



Thermes • p 10
Quelle avancée
pour la reprise ?



Stationnement • p 11
Enfin
une fourrière !



Culture • p 16
Festival « Rires Ô lac » :
Dernières places à saisir



2

Belle réussite pour la cérémonie des vœux 2024

Plus de 600 personnes étaient réunies à l'Esplanade du Lac, dimanche 14 janvier, pour la traditionnelle cérémonie des vœux du maire Vincent Scattolin, entouré des élus du conseil municipal, du conseil municipal des jeunes et des seniors. Un moment convivial qui a débuté avec des chants du chœur de l'amicale des Myosotis et une rétrospective des temps forts de l'année 2023. La cérémonie s'est clôturée par un extrait de La Traviata et par la Marseillaise interprétés par Marius Marcu, chef du chœur cantabile de Crassier. Le temps convivial était animé par la Maison de la Musique de Divonne. Un grand merci à tous !

Sommaire



P3 • Édito



P4-7 • Dossier

Le château va renaître



P8-9 • Actualités



P10 • Le point sur l'avenir des Thermes



P11 • Fourrière : une nouvelle action pour la sécurité



P12 • Hé ! Léman : la ligne de covoiturage est en place



P16 • « Rires Ô Lac » revient à l'Esplanade du Lac



P17 • Nouvelle résolution pour Zéro Waste pays de Gex



P18 • Une cérémonie des vœux qui rassemble

Édito

L'attachement de notre équipe municipale au rayonnement de notre belle ville de Divonne-les-Bains a toujours été un des moteurs de notre engagement à votre service. Après la rénovation de la Grande Rue en une artère apaisée, végétalisée, et sécurisée en 2023, puis le lancement des travaux nécessaires pour transformer le Nautique en une salle polyvalente digne de ce nom, l'année 2024 débute de la plus belle des manières pour Divonne-les-Bains après la signature entre le comte de La Forest Divonne et le groupe Centaurus pour faire de notre château un hôtel 5 étoiles et un centre de bien-être. L'incendie de 2017 est encore dans toutes

“ Je réaffirme que
Divonne-les-Bains ne sera
jamais Divonne sans les
Bains ”

les têtes et nous sommes extrêmement fiers et heureux d'avoir pu annoncer cette excellente nouvelle lors de mes vœux du 14 janvier. Une fois toutes les procédures accomplies, la réouverture de cet établissement devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2026. Nous consacrons un dossier complet dans ce numéro du « Je vis à Divonne » à cette annonce. Développer l'attrait de notre ville, c'est le sens de notre engagement quotidien à votre service. C'est le sens de notre action pour faire revivre nos Thermes. Je le réaffirme à nouveau, Divonne-les-Bains ne sera jamais Divonne sans les Bains. Au regard du contexte actuel difficile dans le monde du thermalisme et de la crise des cures conventionnées, la décision que nous avons prise en 2022 de fermer l'établissement



pour des raisons de sécurité et d'impact trop lourd sur les finances de la ville était la bonne. Nous travaillons d'arrache-pied pour définir aujourd'hui le meilleur projet possible avec le partenaire économique le plus solide pour nous accompagner dans cette renaissance. Soyez rassurés sur l'engagement total de notre équipe pour pérenniser notre patrimoine.

Notre avenir passe plus que jamais par notre forte capacité à investir. C'est ce que nous vous présenterons lors de notre budget qui sera voté en mars prochain. Un EcoQuartier référence, un projet Lac ambitieux, un Village des Associations modèle, une réflexion engagée sur une nouvelle piscine, des écoles et des cours renouvelées, un collège réhabilité, des voiries neuves et apaisées, des transports en commun développés, etc. Chaque jour nous nous battons pour que votre quotidien soit meilleur. Plus que jamais Divonne-les-Bains est "the place to be".

Vive Divonne-les-Bains

Vincent **SCATTOLIN**

- Maire de Divonne-les-Bains
- Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
- Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français



Directeur de la publication : Vincent SCATTOLIN. **Rédacteur en chef :** Stéphane GAUTHIER. **Rédaction :** Estelle VOISIN, Amélie VUARGNOZ. **Création graphique :** PAGINA. **Impression :** Imprimerie COMIMPRESS.

La Mairie de Divonne-les-Bains agit pour la gestion durable des forêts : ce papier est fabriqué à partir de fibres de bois certifiées en provenance de forêts gérées selon les principes de développement durable. **Régie publicitaire :** EMS, Philippe Violier 06 98 75 52 00. Mensuel édité à 6 000 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.

*Hôtel et restaurant
prestigieux,
le château de Divonne-les-
Bains va retrouver ses
lettres de noblesse.*



Notre château va renaître de ses cendres

Le joyau du patrimoine divonnais va connaître une nouvelle jeunesse. Sept ans après l'incendie qui avait ravagé la toiture du château de Divonne-les-Bains, les propriétaires ont contractualisé sa rénovation et sa reprise d'activité avec un grand groupe hôtelier. Découvrez l'intégralité du projet.

C'est une annonce historique qui a largement été applaudie lors de la cérémonie des vœux du maire, dimanche 14 janvier. « *C'était une nouvelle très attendue par les Divonnaises et les Divonnais, insiste le maire, Vincent Scattolin. Au-delà de sa valeur sentimentale, c'est sa valeur patrimoniale et historique qui est inestimable. Après cette tragédie qui a touché le château de Divonne-les-Bains, nous sommes fiers d'avoir pu rapprocher le comte de La Forest Divonne, dont la famille est propriétaire du château et le groupe hôtelier, Centaurus (voir par ailleurs).* » Les élus de la ville de Divonne-les-Bains ont travaillé, accompagné et soutenu l'ensemble des partenaires pour faire avancer le dossier, notamment grâce à l'appui d'Ain Tourisme. « *Dans quelques années, un magnifique hôtel de luxe et un restaurant gastronomique se retrouveront dans un lieu d'exception avec l'une des plus belles vues sur le lac Léman, dans cet endroit splendide. Les nouveaux espaces créés permettront d'accueillir à nouveau des événements et de la "vie" comme le château en avait tant connu auparavant. Notre ville pourra jouir d'un complexe hôtelier prestigieux qui saura, j'en suis certain, fidéliser sa clientèle. Le château de Divonne-les-Bains retrouvera à nouveau ses lettres de noblesse. Cette rénovation permettra de faire rayonner notre ville au-delà de nos frontières* », poursuit le maire.

Une nouvelle vie s'offre au château de Divonne-les-Bains. En complément de la partie hôtel et restauration, un espace dédié au bien-être et aux soins, marque de fabrique du groupe Centaurus, prendra place dans un bâtiment distinct du château. « *C'est une offre complémentaire à celle que la ville peut proposer aujourd'hui.* »

UN GROUPE HÔTELIER SÉRIEUX ET UNE EXPERTISE SOLIDE

Si le calendrier des travaux et de la livraison ne sont pas encore confirmés, une chose est sûre, les nouvelles pages du livre du château de Divonne-les-Bains seront belles et bien écrites avec les Divonnais. Xavier de La Forest Divonne, dont la famille est propriétaire des lieux, est heureux de ce dénouement. « *C'est un bien familial. J'avais la volonté de le redresser grâce à un groupe hôtelier sérieux et une expertise solide. Centaurus m'a convaincu à travers son projet. C'est une entreprise familiale qui a déjà été confrontée à ce challenge. Le château tel qu'on le connaît aujourd'hui est un véritable crève-cœur. Il sera rénové à l'identique pour ce qui est de l'extérieur. Les aménagements seront réalisés en harmonie avec l'existant. Je suis fier de ce projet et espère que les travaux débiteront rapidement.* »

+ d'infos

www.divonnelesbains.fr

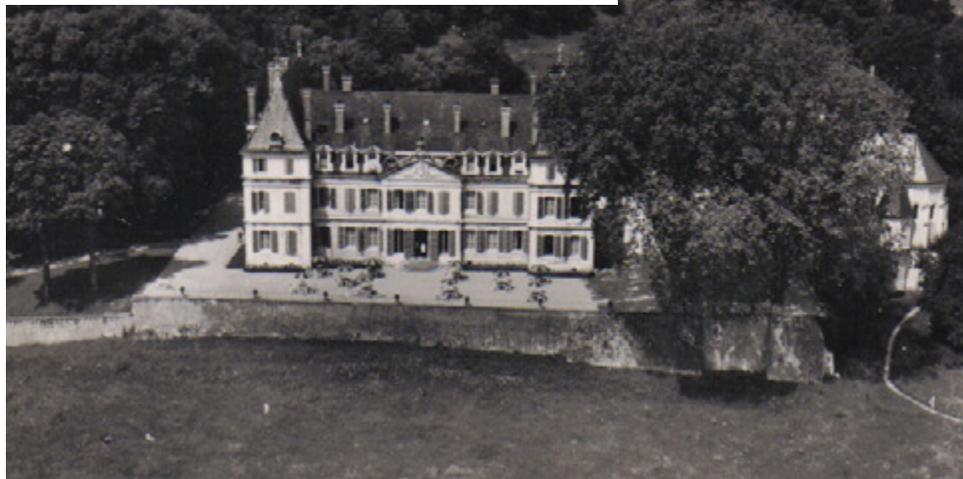
DIVONNE-LES-BAINS
le Château



Il était une fois... le château de Divonne-les-Bains

Le château n'a pas toujours eu l'apparence qu'on lui connaît aujourd'hui. Retour sur cette histoire.

C'est au début du XI^e siècle que l'on situe la première maison forte édifée par les premières dynasties connues. En 1419, les Gingins l'entourèrent d'une muraille renforcée par des tours et un porche crénelé. Mais, à l'occasion de travaux exécutés au XVIII^e siècle, les tours découronnées qui subsistaient, rongées par un lierre plusieurs fois séculaire, furent rasées. Il ne subsiste presque rien des anciennes murailles, sinon des pierres qui ont servi à construire le mur qui longe la route de Gex. Seule une ancienne poterne, située dans le parc, à gauche en ayant franchi les grilles actuelles, a échappé aux démolisseurs. Elle date vraisemblablement du XV^e siècle. Durant l'occupation bernoise en 1536, le château fut brûlé et démantelé. Relevé hâtivement par les Savoyards, il fut à nouveau détruit par les Genevois en 1590. Il fut alors négligé et se délabra tant et si bien que les La Forest Divonne, nouveaux propriétaires à partir du milieu du XVII^e siècle ne purent



utiliser que la partie centrale. Un siècle s'écoule avant que Claude-Antoine le fasse convenablement restaurer sous Louis XV, entre 1765 et 1770. En 1793, le château fut déclaré « Bien National ». En 1807, Napoléon 1^{er} aurait séjourné au château lors du traçage de la route de la Faucille.

DE NOMBREUX SOUVENIRS POUR LES DIVONNAIS

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à partir de 1860, Louis-Marie-François II, dit le Lodoïck, fit agrandir le château. Il fut confié à un architecte parisien renommé, Walter Destailleur. Dans les années 1950, Marcel Anthonioz, maire visionnaire,

avait tenu à transformer cette bâtisse en hôtel de luxe avec une vue imprenable sur Genève et le lac Léman. Ce sera chose faite en 1984 lorsque le fonds de commerce est acheté par René Traversac, fondateur de la société hôtelière les Grandes Étapes Françaises. Le Château obtient quatre étoiles en 1991. Le restaurant quant à lui, reçoit deux étoiles avec le chef Guy Martin qui le dirigera durant sept ans. Symbole de joie et de fêtes pour beaucoup de Divonnais, ce haut lieu de notre patrimoine a été l'écrin de nombreux événements heureux. Malgré de multiples tragédies, le château de Divonne-les-Bains ne dit jamais son dernier mot !



Et une nuit de janvier 2017...

C'est à 19h, le 18 janvier 2017 que l'incendie s'est déclaré. Quatre-vingts pompiers français et suisses se sont relayés durant plusieurs heures pour éteindre les flammes qui ont ravagé les deux étages du bâtiment et la toiture. Les soldats du feu ont déversé jusqu'à 1 000l/min d'eau dans des conditions difficiles compte tenu des températures négatives pour éteindre le feu.

Les images du château en flammes avaient suscité une vague d'émotion. Le patrimoine divonnais partait alors en fumée. Mais sept ans après ce drame, le château de Divonne-les-Bains a marqué une nouvelle fois les esprits avec l'annonce de sa rénovation.



LE CHÂTEAU DE DIVONNE VA RENAÎTRE SOUS L'IMPULSION DU COMTE DE LA FOREST DIVONNE ET DE MAISON ALBAR HOTELS

L'annonce officielle a été rendue publique le jeudi 18 janvier 2024, sept ans jour pour jour après l'incendie. Le groupe Centaurus (dont fait partie la collection Maison Albar Hotels) s'engage aux côtés de la famille de La Forest Divonne dans la réhabilitation du Château de Divonne (Divonne-les-Bains) en hôtel 5 étoiles et centre Healthcare, voué à ouvrir ses portes en 2026. Découvrez l'intégralité du communiqué de presse :



Centaurus : l'hôtellerie de luxe à la française

Le groupe hôtelier Centaurus sera le nouveau gestionnaire du château de Divonne-les-Bains. Il vient de signer un bail à construction d'une durée de 50 ans avec le comte de La Forest Divonne, dont la famille est propriétaire. Entretien avec Grégory Pourrin, Directeur Général, fondateur et associé du groupe.

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LE GROUPE CENTAURUS ?

« Le groupe indépendant Centaurus s'appuie sur un siècle d'histoire hôtelière familiale. L'entreprise affiche aujourd'hui une ambition forte de développement avec notamment notre marque, Maison Albar. Elle repose sur trois grands principes : le savoir recevoir, l'hôtellerie à la française, la gastronomie avec de grands chefs et le bien-être présent dans chacun de nos hôtels. Nous disposons aujourd'hui de plus de 40 établissements, en France, en Europe, en Afrique, en Asie et plus de 1 300 collaborateurs.

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ D'INVESTIR À DIVONNE-LES-BAINS ?

Il y a plusieurs raisons. La première, nous sommes convaincus du potentiel du territoire. Nous souhaitons proposer une nouvelle offre hôtelière. Divonne-les-Bains dispose d'un emplacement stratégique entre le Jura, Genève et les Alpes françaises. Le bassin de vie dispose d'une attractivité touristique forte. La ville se distingue également par son accessibilité et sa mobilité durable notamment avec une gare TGV proche qui correspond à

nos valeurs. La deuxième raison de notre choix concerne l'histoire du château. Nous apprécions développer nos projets basés sur des histoires familiales. C'est l'écriture d'une nouvelle page pour cet édifice. Le château de Divonne-les-Bains a une histoire hôtelière forte. Nous allons réanimer ces heures de gloire.

QUELS SONT LES CONTOURS DU PROJET ?

Un hôtel 5 étoiles sera créé selon les critères de la collection Maison Albar Hôtels. Nous allons agrandir l'hôtel existant pour proposer une offre plus diverse de 72 clés, dont 5 suites. Aussi, deux piscines, un spa haut de gamme, un espace séminaire, un restaurant bistronomique, un bar, ainsi qu'un centre Healthcare seront construits. Nous sommes convaincus que cela attirera une clientèle touristique mais également une clientèle plus locale.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Nous devons obtenir toutes les autorisations administratives. Nous remercions l'implication du maire, Vincent Scattolin, qui a permis d'aller plus loin. Il a été un soutien moral indispensable pour le développement de cet établissement. Le calendrier est aujourd'hui difficile à déterminer. Néanmoins, je peux rassurer les Divonnais, il est possible qu'à l'horizon 2026, les grilles soient ouvertes. »

+ d'infos

www.groupecentaurus.com



DON DU SANG : RENDEZ-VOUS LE 6 FÉVRIER



La prochaine collecte de sang se tiendra le mardi 6 février à l'Esplanade du Lac, salles Ausone et Barbilaine de 15h à 19h. Un grand bravo à l'Amicale de Donneurs de Sang de Divonne-les-Bains et aux équipes municipales pour leur investissement tout au long de l'année !

+ d'infos

Prenez rendez-vous sur : www.dondesang.efs.sante.fr

DÈS 2024,

TOUS CONCERNÉS PAR LE TRI DES BIODÉCHETS



Triez vos déchets alimentaires et de jardin avec les dispositifs mis à votre disposition gratuitement par Pays de Gex agglo :



+ d'infos



TRIEZ VOS BIODÉCHETS

Les biodéchets représentent un tiers de nos poubelles. Pourtant, ils ont de la valeur ! Les trier, c'est les détourner de la poubelle d'ordures ménagères et permettre ainsi un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique. Ainsi, la loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit que tous les foyers puissent disposer d'une solution pour trier leurs biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024. Pays de Gex agglo, en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, propose différents dispositifs gratuits selon votre type de logement, composteur ou lombricomposteur, pour vous accompagner.

LA VILLE SOUTIEN SES COMMERCES

La dynamisation du tissu commercial constitue une priorité pour la ville de Divonne-les-Bains. Les travaux de rénovation et d'aménagement de la Grande Rue s'inscrivent dans cette perspective. Ils contribuent au renforcement de l'attractivité du centre-ville et au développement de l'activité commerciale, mais ont pu être source d'une baisse du chiffre d'affaires des commerçants. Afin de les soutenir, la commune met en place une procédure de règlement amiable pour l'indemnisation éventuelle des préjudices subis par les entreprises riveraines des travaux.

+ d'infos



LA FÊTE FORAINE REVIENT !

La fête foraine que vous attendez tous va de nouveau s'installer aux abords du Lac, près du city stade, du 19 février au 26 mars. Des attractions seront installées ainsi que des espaces de restauration. Horaires d'ouverture : mercredi de 14h à 20h, vendredi et samedi de 14h à 22h et le dimanche de 14h à 21h.



DES NAVETTES SKIBUS AU DÉPART DE DIVONNE-LES-BAINS

Pour vous rendre à La Faucille ou à La Vattay, rien de plus simple que le skibus. Au départ de la maison de la Gare, il fonctionne tous les week-ends et les vacances scolaires à 8h et à 13h15.

+ d'infos

www.paysdegexagglo.fr



LANCEMENT DU RÉSEAU 5G

Lundi 8 janvier, le maire Vincent Scattolin, Bernard Pellier-Cuit (au centre), délégué régional Rhône-Alpes Orange, Olga Givernet, députée de l'Ain, Walter Martin (à gauche) président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), et Hubert Benhamou (à droite), président du Domaine de Divonne, ont inauguré l'ouverture du réseau 5G d'Orange à Divonne-les-Bains au Grand Hôtel du Domaine de Divonne-les-Bains. Un partenariat qui permet d'améliorer notre quotidien en offrant des vitesses de connexion plus rapides. Au niveau du débit, la 5G sera à terme 10 fois plus rapide que ne l'est la 4G. « *L'arrivée de la 5G dans notre commune marque une avancée significative vers un avenir connecté et innovant, explique le maire Vincent Scattolin. Cette technologie offre des possibilités de communication plus avancées et des opportunités nouvelles pour le développement économique local. Afin de garantir la protection de nos citoyens, nous sommes bien évidemment vigilants à ce que cette transition s'accompagne d'une évaluation approfondie des aspects liés à la santé publique, à la sécurité des données et à l'environnement.* »

+ d'infos

www.divonnelesbains.fr

Une question sur votre logement :



DES JURISTES VOUS INFORMENT GRATUITEMENT

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat. Ses conseils vous permettront de connaître et de comprendre les règles applicables en matière de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété, ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique. Vous pouvez prendre contact avec les services au 04 74 21 82 77, adresser un mail adil@adil01.fr, ou prendre rendez-vous auprès du siège à Bourg-en-Bresse et des permanences de proximité.

+ d'infos

www.adil01.org



Thermes de Divonne-les-Bains : où en est le projet ?

La régie municipale des Thermes a suspendu son activité le 31 décembre 2022. Le 26 janvier 2023, les élus du conseil municipal avaient voté à l'unanimité le principe d'une délégation de service public à un délégataire qui aurait pour missions la réhabilitation et l'exploitation de l'équipement. Un an après, nous faisons le point sur le projet.

Les Thermes de Divonne-les-Bains constituent l'ADN de la ville. A la charge du délégataire Valvital depuis 2007, les élus avaient choisi de reprendre la gestion de l'établissement thermal en 2020 face aux manques criants d'entretien et d'investissement. « Après notre reprise, nous avons investi 2,5 millions d'euros pour faire fonctionner l'équipement, explique le maire Vincent Scattolin. Face à la découverte de nouveaux problèmes techniques, nous avons pris la décision de fermer l'établissement. Une collectivité n'est pas en mesure de gérer un tel équipement. Le coût annuel représentait plusieurs millions sur le budget de la ville, sans aucune garantie de pérennité. » Face à cela, les élus ont décidé de se tourner vers l'avenir et de confier la gestion et l'exploitation des Thermes à un délégataire. « Le partenaire privé devra assurer plusieurs missions telles que des travaux de reconstruction des Thermes, le développement d'activités bien-être et santé, l'exploitation du service, le recrutement

et la gestion du personnel, l'entretien et la maintenance du centre, la mise à disposition d'une fontaine d'eau thermale publique, un espace de restauration et l'hôtellerie. »

RÉORIENTER LE PROJET VERS UN CENTRE DE BIEN-ÊTRE

Au cours de l'année 2023, les élus de la ville de Divonne-les-Bains ont rencontré de nombreux grands groupes du thermalisme afin de les sonder et de les interroger. « Nous devons faire face à une crise du thermalisme très importante en France, exacerbée depuis la crise sanitaire. À cela s'ajoute un contexte de forte hausse des taux d'emprunt du coût des matières premières et de l'énergie. Cette situation n'a pas permis aux entreprises de nous proposer une offre financièrement équilibrée. En revanche, les groupes nous confirment leur grand intérêt pour Divonne-les-Bains, mais avec un projet sous une nouvelle forme juridique. Dans les prochains mois, un dialogue approfondi avec ces spécialistes nous permettra de proposer aux Divonnais un projet innovant qui redonnera son lustre au thermalisme divonnais. Nous sommes convaincus qu'un projet davantage tourné vers le bien-être permettra de faire de Divonne-les-Bains une destination touristique incontournable. Divonne-les-Bains ne sera jamais Divonne sans les Bains. Je m'y engage. »

L'eau, propriété de la ville

Si la gestion et l'exploitation du bâtiment seront confiées à un partenaire privé, l'eau, elle, restera propriété de la ville. La ville conservera ainsi la gestion des forages, l'assurance d'une qualité de l'eau constante, de débits suffisants et une surveillance accrue des deux sources, Harmonie et Mélodie.



Et d'un point de vue juridique...

La ville de Divonne-les-Bains avait engagé une procédure en justice contre Valvital. La justice a confirmé en 1^{er} instance et en appel la résiliation du contrat par la ville pour faute de l'ancien délégataire justifiée. Elle reconnaît également le manque d'entretien de sa part. Aujourd'hui, une expertise est en cours afin de définir le montant de l'indemnité dû à l'immobilisation des biens. Le rapport devrait être rendu dans le courant de l'année 2024.



Fourrière automobile : la ville signe une convention avec la carrosserie du Fort



Lors du conseil municipal du 19 décembre, les élus ont voté la signature d'une convention avec la carrosserie du Fort, située à Collonges, en sa qualité de fourrière automobile. Une belle avancée pour lutter contre les stationnements illégaux, les véhicules abandonnés et assurer la sécurité des Divonnais.

Le stationnement illégal, dangereux ou abusif, est un phénomène qui touche notre collectivité. Pour lutter contre ce fléau, la ville de Divonne-les-Bains a mis en place, depuis le 1^{er} janvier, une convention avec la carrosserie du Fort, à Collonges, en tant que fourrière automobile.

« Nous avons plusieurs objectifs, insiste Ivan Racle, conseiller municipal délégué à la sécurité. En premier lieu, cela permet d'améliorer la sécurité routière en réglementant le stationnement sur la voie. Cela permet également de pouvoir intervenir plus rapidement pour retirer les véhicules en infraction mais aussi de réduire considérablement le nombre d'infractions. Au-delà de la mise en fourrière des véhicules gênants, très gênants ou dangereux, cet outil permet, si besoin, d'immobiliser facilement, et en toute sécurité, des véhicules lors de contrôles routiers sur le territoire de Divonne-les-Bains. Cette convention est une très bonne nouvelle pour la sécurité des Divonnais. Elle facilitera le travail des agents de la police municipale et des agents de surveillance de la voie publique. »

En cas de stationnement illégal, vous risquez donc une amende forfaitaire de 35€ ou 135€ en fonction de la catégorie et aujourd'hui une mise en fourrière de votre véhicule. Si votre voiture se trouve en fourrière, vous devez obtenir une décision de mainlevée pour la récupérer dans les trois jours suivant l'enlèvement. Pour obtenir la mainlevée, vous devez présenter l'attestation d'assurance du véhicule et votre permis de conduire en cours de validité aux forces de l'ordre ayant prescrit la mise en fourrière. Muni de cette mainlevée, vous pouvez vous rendre à la fourrière pour récupérer votre véhicule.

STATIONNEMENT GÊNANT, TRÈS GÊNANT, DANGEREUX OU ABUSIF VOUS RISQUEZ :

Une amende forfaitaire de 35€ pour les stationnements abusifs ou gênants.

Une amende forfaitaire de 135€ pour les stationnements très gênants et dangereux*.

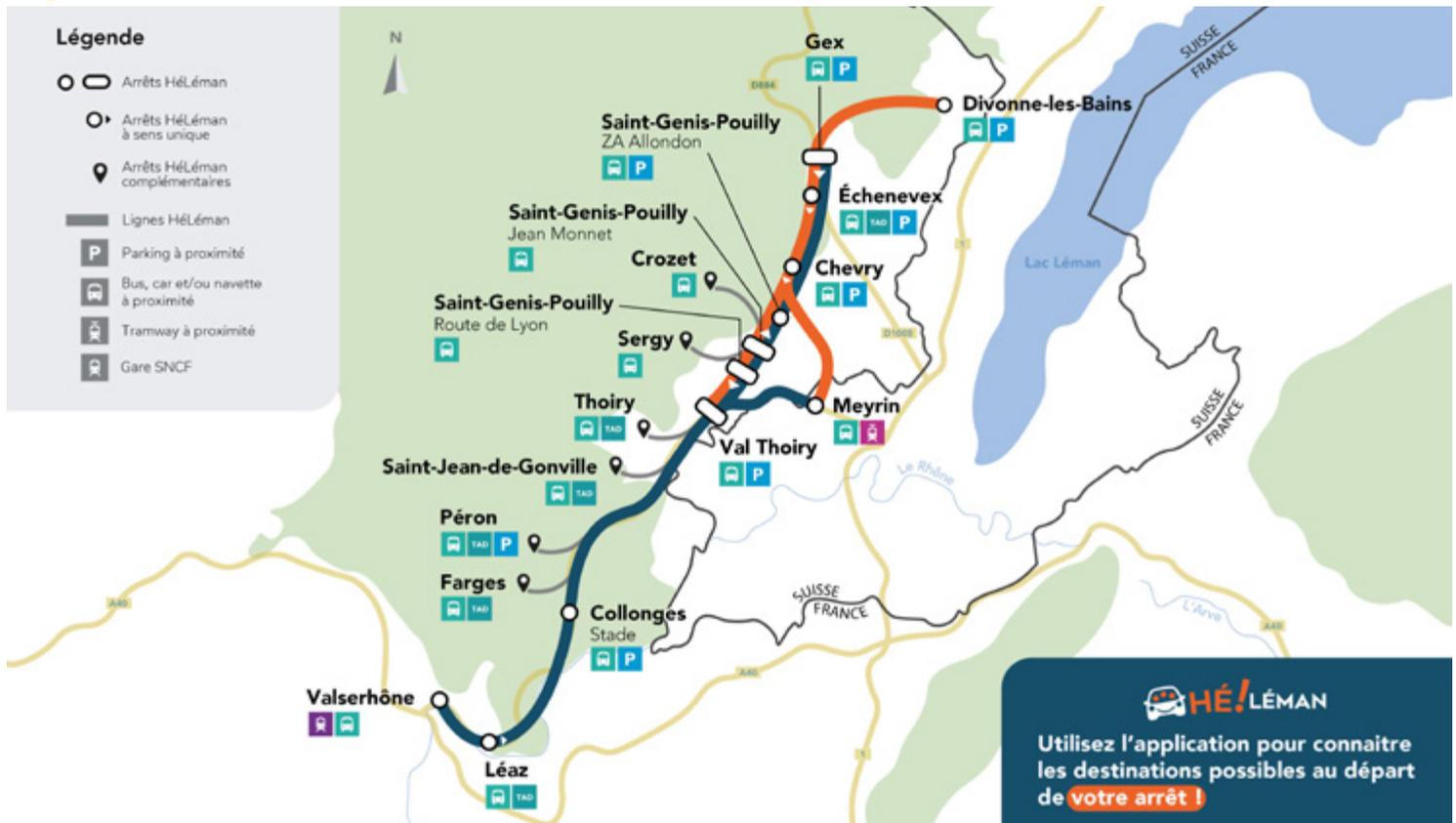
*Et un retrait de trois points sur votre permis de conduire.

L'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule en cas d'absence ou de refus de bouger le véhicule.

Si votre voiture est en fourrière vous pouvez la retrouver via le QR Code :



Pour récupérer votre véhicule vous devez obtenir une décision de mainlevée auprès des forces de l'ordre.



Hé! Léman : votre nouveau service de covoiturage

12

Déjà déployées dans le Faucigny et le pays du Vuache, les lignes quotidiennes de covoiturage arrivent dans le pays de Gex en février 2023.

Ce système de covoiturage via une application mobile vous permettra de proposer vos sièges libres tous les jours pour aller au travail sans avoir à planifier vos trajets : idéal pour les personnes qui n'ont pas d'horaires réguliers ou qui ne veulent pas s'engager du matin pour le soir. Cette application permet de mettre en relation en temps réel des passagers et des conducteurs qui vont au même endroit.

Le conducteur propose son trajet sur l'application HéLéman au moment de partir de chez lui et il est indemnisé pour le simple fait de proposer un trajet (0,50€). Il reçoit une indemnité supplémentaire par passager transporté (jusqu'à 1,50€).

Le passager se présente à l'arrêt le plus proche et indique sa destination sur l'application, sa demande s'affiche

sur les panneaux lumineux et le conducteur reçoit une notification. Le trajet est gratuit pour le passager.

La ligne de covoiturage comportera 18 arrêts dès l'ouverture. Ils seront matérialisés par un panneau lumineux au bord de la route. L'arrêt de Divonne-les-Bains sera prochainement installé au niveau du Crédit Mutuel, 203, avenue de Genève, devant lequel se trouvent deux places de stationnement en arrêt minute.

UNE OUVERTURE EN 2 TEMPS

La ligne ouvre d'abord aux conducteurs pendant un mois afin d'atteindre un temps d'attente faible dès l'ouverture de la ligne aux passagers. Il est important que les conducteurs proposent leurs trajets pendant le mois de février pour se rendre compte du nombre de conducteurs et assurer un faible temps d'attente aux premiers passagers en mars. Alors à vos agendas : ouverture aux conducteurs début février et ouverture aux passagers début mars.

UNE NOUVELLE SOLUTION DE MOBILITÉ

Ce service public est financé par le Pôle métropolitain du Genevois français dont Vincent Scattolin, maire de Divonne-les-Bains, est le premier vice-président. Il permet de réduire les embouteillages et la pollution et offre une nouvelle solution de mobilité sur le territoire. Les arrêts sont matérialisés par des panneaux lumineux au bord de la route que vous allez voir se mettre en place petit à petit. Depuis Divonne-les-Bains vous pourrez aller à Gex, Saint-Genis-Pouilly, Meyrin et Val Thoiry. Pour vous tenir au courant, rejoignez le groupe Facebook HéLéman Pays de Gex - Covoiturage. Si vous n'avez pas Facebook ; vous serez tenu au courant des actualités directement sur l'application HéLéman que vous pouvez déjà télécharger sur iOS et Android.

+ d'infos

GENEVOIS FRANÇAIS Pôle métropolitain

www.covoiturage-leman.org



Une nouvelle piste cyclable à la douane de Chavannes-de-Bogis

Depuis le 15 janvier, des travaux ont été engagés entre les deux douanes direction Chavannes-de-Bogis.

Une piste cyclable en site propre sera créée ainsi qu'un espace végétalisé et un espace piéton. Dans le même temps, le parking de l'hippodrome sera remis en état et interconnecté avec les futurs aménagements de modes doux par la création d'un cheminement piéton. Ces réalisations sont inscrites au budget d'1,2 million d'euros consacré chaque année à nos voiries dont 200 000€ pour la mobilité douce. Le chantier est confié aux entreprises Desbiolles et Colas et durera deux mois.

Avec la réalisation de ces travaux, la ville de Divonne-les-Bains poursuit son engagement en matière de mobilités durables.



PROFITEZ DE LA PRIME À L'ACHAT DE VÉLOS

Afin d'encourager les mobilités douces et d'agir pour le développement durable, la ville propose une prime à l'achat de vélos neufs ou d'occasion pour les Divonnais.

Types de vélos éligibles :

- Vélos à assistance électrique
- Vélos à propulsion humaine
- Vélos pliants
- Vélos cargos



DÉCOUVREZ LE SCHÉMA DE MOBILITÉ DURABLE

Les mobilités sont un enjeu majeur pour l'avenir de notre ville, pour la qualité de vie de nos habitants, la transition écologique, et la préservation de notre environnement. Dans ce cadre, les élus et les conseils de quartier ont repensé un plan de circulation afin de lutter contre le trafic de transit et les incivilités routières. Pour découvrir le schéma de mobilité durable, rendez-vous le 4 mars à partir de 19h à l'Esplanade du Lac.





RETROUVEZ LES ÉVÈNEMENTS DES MOIS DE DÉCEMBRE ET DE JANVIER

LE PROJET DE TERRITOIRE CONTINUE DANS LES ÉCOLES

Fin décembre, l'école élémentaire du Centre a poursuivi son projet danse et mémoire en collaboration avec le théâtre de l'Esplanade du Lac de Divonne-les-Bains, le collectif espace des sens, Olivier Lefrançois danseur/chorégraphe et la musicienne Élise Escaguel. Ensemble, ils ont travaillé sur la musique, les paroles et la chorégraphie.



14

UN NOUVEAU MINIBUS POUR L'US DIVONNE

Grâce au dispositif d'offre de minibus pour les associations sportives mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'US Divonne (football) a reçu les clés samedi 13 janvier de son nouveau minibus 9 places permettant au club de se déplacer plus facilement pour les matchs et les stages... Une remise de clés qui s'est déroulée en présence du maire Vincent Scattolin, de Laurence Crunaire Beccarelli, adjointe déléguée à la vie associative et aux sports, et de Aude Etcheberry et Patrice Dunand, conseillers régionaux.



L'HIVER À DIVONNE-LES-BAINS

Mercredi 10 janvier, Divonne-les-Bains se réveille sous un beau manteau blanc.



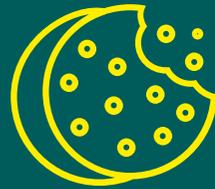
CÉRÉMONIE DE PRISE DE COMMANDEMENT DU LIEUTENANT EMMANUEL JANNOT

Jeudi 21 décembre, la prise de commandement du lieutenant Emmanuel Jannot (au centre) de la communauté de brigades de Gex-Divonne-les-Bains s'est tenue à Vesancy, en présence du maire Vincent Scattolin, du sous-préfet de Gex, Joël Bourgeot, et du conseiller municipal délégué à la sécurité Ivan Racle. Le lieutenant Jannot prendra désormais en charge l'encadrement des 31 gendarmes.

Retrouvez
l'ensemble des
photos sur les
pages Facebook
et Instagram
de la ville



Goûter d'hiver à l'Ehpad de Divonne-les-Bains



Mercredi 20 décembre, l'équipe de la cuisine centrale de Divonne-les-Bains a réalisé des cookies pour les résidents de l'EHPAD du Crêt de la Neige. A cette occasion, ils se sont réunis, en présence de Patricia Loth, maire adjointe déléguée aux solidarités, pour un goûter convivial. Un beau moment avec le personnel soignant et nos aînés !



15

LES COLLÉGIENS INITIÉS À L'ESCRIME

Dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, 76 élèves du collège Marcel Anthonioz se sont initiés à l'art de l'escrime, jeudi 11 janvier, avec L'Estocade de Divonne et son maître d'armes Yannic Sumac, en présence de Dany Deren, conseiller délégué au label « Terre de Jeux 2024 », de Pascal Ledeur, principal, et d'Olivier Juanole, principal adjoint. Labellisée depuis 2019, notre Ville est engagée dans la promotion des activités sportives et des valeurs olympiques auprès de nos jeunes divonnais.



DREAM CARS DAY REMET 65 000 EUROS EN FAVEUR DES ENFANTS

L'association Dream Cars Day a remis jeudi 21 décembre, en présence du maire Vincent Scattolin, de Sébastien Loeb et de Laurène Godey, un don de 65 000€ à plusieurs associations œuvrant pour la protection et la santé des enfants, récolté lors du festival Dream Cars Day qui s'est déroulé les 26 et 27 août à Divonne-les-Bains. Un grand bravo aux donateurs pour ce beau geste solidaire en faveur des enfants.



16

ALEX JAFFRAY PRÉSENTE LE SON D'ALEX

Le Son d'Alex, c'est un voyage à travers la bande son de votre vie. C'est aussi un sampleur gavé de musiques et des vanes pour voyager de la préhistoire à Gilbert Montagné, des Daft Punk à Booba en passant par les Eagles, Ennio Morricone ou encore Maître Gims. Un tiers de musique, un tiers de vanes et un tiers de « il faut venir le voir », parce que comme l'a dit Ennio Morricone, « La musique n'est pas une science, mais une expérience ».

Vous allez enfin comprendre pourquoi le vrai patron de la musique, c'est Jean Seb, Jean Seb Bach. Vous allez découvrir que les Lacs du Connemara est une chanson éthylo-test ! Vous aurez enfin la preuve que la musique est un métier d'escroc car les DJs et les braqueurs de banque utilisent la même phrase : « Put your hands up in the air, Put your hands up in the air ! » On ressort du Son d'Alex avec des anecdotes véridiques pour briller dans les dîners en ville et la recette pour écrire le tube de l'été prochain. Avec Le Son d'Alex, vous allez écouter la musique comme vous ne l'avez jamais entendue. Rendez-vous jeudi 14 mars à 20h30.

FESTIVAL RIRES Ô LAC DIVONNE-LES-BAINS

Dernières places à saisir !

C'est l'événement du mois de mars à l'Esplanade du Lac ! Dans un mois, le festival d'humour « Rires Ô Lac » prendra place dans le théâtre divonnais du 12 au 17 mars. Laurent Baffie, Marianne James, Alex Jaffray, François-Xavier Demaison, Roman Doduik et Manu Payet brilleront sur la scène. Des artistes de renom, de l'humour et une bonne dose de rires. Mélangez tout ça et vous obtenez le festival « Rires Ô Lac » deuxième édition. L'événement reprendra possession de l'Esplanade du Lac du 12 au 17 mars. Et plusieurs spectacles affichent déjà complets. François-Xavier Demaison et Manu Payet ont trouvé leur public. Devant une salle comble, les deux humoristes français présenteront leurs spectacles respectifs Di(x)vin(s) et Emmanuel 2.

Pour les autres, il reste quelques places pour tenter de découvrir les créations de Laurent Baffie, Marianne James, Alex Jaffray ou Roman Doduik. Foncez les réserver !

APÉROS COMÉDIE : POUR DÉCOUVRIR ET POUR RIRE

En amont de chaque spectacle, vous découvrirez les nouveaux talents de l'humour à travers les apéros comédie. Les meilleurs ont été préalablement sélectionnés le 25 janvier dernier. Quatre jeunes humoristes s'affronteront tous les soirs devant un jury qui déterminera le meilleur d'entre eux. Les sélectionnés accéderont à la finale le samedi 16 mars et tenteront de remporter la première partie de l'un des humoristes en 2025.

UN FESTIVAL EN PARTENARIAT AVEC :





Zéro Waste pays de Gex : on continue avec les résolutions



Au début de l'année, nous vous présentions la règle des 5R : refuser, réduire, ré-utiliser, rendre à la terre et recycler. Nous espérons que votre exploration du refus en janvier s'est soldée par des expériences positives ! Et comme promis nous continuons avec le R de réduire.

Réduire... oui mais comment ? Par exemple en achetant en vrac pour éviter les emballages et n'acheter que les quantités absolument nécessaires ou en testant des produits en contenants consignés. On peut aussi éviter les produits à usage unique (sachet de congélation plastique, cotons tiges, les pailles (même en papier...). Enfin on essaiera de ne pas céder à la pression commerciale des soldes et adopter une consommation responsable. Rappelez-vous de la méthode B I S O U avant tout achat (voir l'article dans le JVD 156 du mois de janvier). Vous voulez aller plus loin ? Vous pouvez aussi choisir de :

- Réduire l'utilisation de la voiture (vélo, transports en commun, etc.),
- Baisser d'un degré son chauffage,
- Profiter des médiathèques et des ludothèques pour découvrir sans s'encombrer ni produire de déchets,
- Nettoyer avec quelques produits d'entretien simples, qui de plus, s'achètent en vrac ou en grand conditionnement (savon noir, savon de Marseille, bicarbonate de soude, cristaux de soude, vinaigre...),
- Faire un bon tri : simplifier ce qui nous entoure fait du bien à l'esprit et ça motive à ne pas re-remplir son intérieur de choses inutiles (on peut aussi donner ce dont on veut se séparer via l'application Geev ou les donner à la ressourcerie d'Ornex).

+ d'infos



www.zerowastepaysdegex.org



FESTIVAL CONFRONTATION PHOTOS : AIDEZ L'ASSOCIATION

« Un état des lieux de la planète ». C'est la thématique de l'édition 2024 du festival « Confrontation photos » dont l'invité d'honneur est Yann Arthus Bertrand. Il se tiendra à Gex du 8 au 10 mars. Ce dernier exposera des images de la série « La terre vue du ciel » à la halle Perdtemps et il installera aussi son studio à Gex pour des prises de vue pour son « Projet des Français ». Ce festival accueillera également la fresque photo réalisée par les élèves de sept écoles du pays de Gex dont le collège Marcel Anthonioz de Divonne-Bains et l'association Zéro Waste pays de Gex dans une scénographie réalisée par Florence Vial et Roshanak Ostad, deux artistes du pays de Gex.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour donner un coup de main sur place ! Si vous êtes intéressé pour aider 1 à 2 heures, envoyez-nous un email à l'adresse zerowastepaysdegex@gmail.com, ce sera l'occasion de nous rencontrer !

Article réalisé
en partenariat
avec l'association
Zéro Waste
Pays de Gex



Retrouvez l'intégralité du discours



Une année historique POUR DIVONNE-LES-BAINS

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal s'est tenue à l'Esplanade du Lac, dimanche 14 janvier. Durant son discours, le Maire a dressé un bilan des réalisations de 2023 et a présenté les prochains projets de la Ville pour 2024 tels que la signature de la rénovation du château de Divonne-les-Bains en hôtel 5 étoiles avec un restaurant haut de gamme, la fin des travaux du casino pour en faire un lieu d'exception, l'engagement de la ville pour faire rayonner les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, les 60 ans du lac, joyau de la ville, ainsi que l'ensemble des projets portés par la commune autour de la transition écologique, de la jeunesse, des solidarités, de la sécurité... qui contribueront à notre magnifique cadre de vie.



18



Vous souhaitez améliorer la performance de votre stratégie marketing et commerciale ?

Dans un contexte mondial fluctuant et concurrentiel, un objectif compte : être et rester compétitif !

Pour parvenir « à sortir du lot », savoir développer un plan marketing stratégique, une communication percutante et aligner les actions opérationnelles aux enjeux stratégiques de l'entreprise devient crucial.



Edouard Cassal - Président

9 rue des Bains - 01220 DIVONNE-LES-BAINS
 edcassal@evolving.fr - Mobile: +33 6 48 55 19 15

EVOLVING est LE partenaire de proximité idéal reconnu pour son expertise de la performance en Vente et en Marketing en vue d'assurer à ses clients une croissance maîtrisée, durable et profitable.

EVOLVING offre des services prêts à l'emploi couvrant tous les besoins marketing et commerciaux des TPE/PME, ETI et collectivités. **EVOLVING** a développé ses propres modules de formation (certification QUALIOPi) qui peuvent tous être adaptés aux besoins spécifiques des clients.

EVOLVING a aussi la capacité et l'expertise pour organiser et animer vos séminaires/conventions sur-mesure, avec un focus particulier sur des thèmes de... performance marketing et commerciale!



La certification qualité QUALIOPi a été délivrée en France au titre de la catégorie d'actions de formation

TAXI GVA

Tél: +33 682 27 89 16





Aéroport - Gare - Station de ski - Hôpital

info@taxigva.com www.taxigva.com



GOLF
DE L'HIPPODROME

- Initiation au golf
- École de golf
- Stages
- Pro-Shop
- Practice
- Parcours Pitch and Putt

LE CLUB
HOUSE

- Bar à Cocktails
- Burgers et planches
- Concert, Soirée Blind
- Test, Dj

+33 7 63 69 00 01
RUE DU TOUR DU LAC
01220 DIVONNE-LES-BAINS








RESTAURANT - TERRASSE
TRAITEUR À L'EMPORTEUR
CUISINE BISTRONOMIQUE

231 RUE TOUR DU LAC 01220 DIVONNE-LES-BAINS
 Tél. : 04 50 20 06 13

Du mardi au Samedi : 12h00-13h30, 19h00-21h00

À partir du 23 janvier, découvrez le menu du Jura à partir de 65€

Nous créons vos évènements sur mesure
Repas d'entreprise de 15 à 65 personnes
Possibilité de privatisation



LISTE MAJORITAIRE “DIVONNE-LES-BAINS NATURELLEMENT”

2024 : une année exceptionnelle pour Divonne-les-Bains !

Lors de la cérémonie des vœux, notre maire Vincent Scattolin a présenté nos actions de l'année 2023 et nos projets pour 2024, année qui s'annonce exceptionnelle !

Une année qui a commencé par la signature historique de la rénovation du Château en hôtel-restaurant haut de gamme ! Nous nous félicitons d'avoir réuni le propriétaire et un groupe familial français, spécialiste du luxe reconnu, et de les avoir accompagné dans leurs discussions pour cette excellente nouvelle.

2024 sera également exceptionnelle avec la fin des travaux d'agrandissement et de montée en gamme du casino, la réouverture du cinéma, la rénovation de la Villa du lac, un important travail pour le renouveau de nos Thermes avec un projet innovant, la rénovation du Nautique en salle des fêtes écoresponsable, de nombreuses actions autour des Jeux olympiques, les 60 ans du lac... Divonne-les-Bains est de plus en plus dynamique et n'a jamais été aussi attractive pour les investissements touristiques : notre stratégie pour le rayonnement de la ville porte ses fruits !

LISTE MINORITAIRE “UNIS POUR DIVONNE-LES-BAINS”

Thermes : excès de confiance ou manque de compétences ?

Le couperet est tombé, il est lourd : après plus d'un an d'attente, il n'y a aucun repreneur pour les Thermes. On nous avait pourtant « promis » qu'il y aurait quelqu'un d'identifié avant la fin 2023. Echec. Pourtant le délai pour poser les candidatures a été allongé, on nous disait qu'il n'y avait aucun doute que notre dossier soit attractif. Eh bien non. Dès novembre 2022, dans une lettre ouverte aux Divonnais, sans avoir toutes les études mais avec un peu de bon sens, nous alertions sur la fragilisation de nos Thermes avec leur arrêt.

Nous parlions du risque que cette fermeture « temporaire » s'éternise ! Et le pire est à venir : notre établissement fermé va continuer à se dégrader, tout en coûtant à la Commune. L'équipe majoritaire n'a toujours aucune vision de la stratégie à mener, il n'y a toujours personne à la Mairie pour suivre activement ce dossier. Est-ce grave ? Oui car les Thermes font partie de l'identité et de l'attractivité de notre ville mais surtout car la gestion de beaucoup de dossiers se fait de la même façon : il faut, autre exemple, que le plafond des écoles s'effondre pour lancer un plan de rénovation coûteux.

LISTE MINORITAIRE “DIVONNE POUR VOUS”

Des promesses qui se réalisent, réalistes, mesurables et lisibles pour les Divonnais

Les vœux de la majorité délivrent an après an leurs promesses. Pour 2022, étaient annoncés une « intensification des échanges avec associations & conseils de quartier pour faire avancer le quartier de la gare » et « un grand festival de musique ». Pour 2023, « un nouveau projet thermal », après la fermeture en 2022 contre notre avis. Le festival de musique a vite été annulé car pas réaliste. Au quartier de la gare, « l'intensification des échanges » reste à prouver car elle n'a pas été publique et on aboutit toujours à un projet

bloqué car pas consensuel avec un supermarché en centre-ville sur une nappe d'eau. Sur les thermes, les Divonnais n'ont pas d'information, ne sont pas associés à leur avenir ou à une réutilisation transitoire souhaitable du bâtiment. Une salle des fêtes est promise pour 2024. Nous veillerons à ce qu'elle possède une vraie cuisine vous évitant ainsi de devoir faire appel à un traiteur. Nous restons engagés et à votre écoute afin que toute promesse signifie des informations, des indicateurs vous permettant de vous faire un avis et de participer aux projets. Bonne année 2024.
amaury.guibert@divonne.fr

LA
MAINAZ

HOTEL - RESTAURANT

GASTRONOMIE D'EXCEPTION

au coeur du parc naturel du Haut-Jura pour une parenthèse
hors du temps face au Mont-Blanc



RESTAURANT GASTRONOMIQUE
AUTHENTIQUE

➤ La Table de la Mainaz



RESTAURANT BISTRONOMIQUE AMBIANCE
CONVIVIALE ET DÉCONTRACTÉE

➤ Le Panorama



BAR LOUNGE COSY & TERRASSE PANORAMIQUE

➤ Le 1720

SÉMINAIRES, RÉCEPTIONS,
SALLE & TERRASSES PRIVATIVES

➤ La salle Mont-Blanc



D1005, route du Col de la Faucille - 01 170 GEX

T. +33 (0)4 50 41 31 10 - info@la-mainaz.com

www.la-mainaz.com



Damon Paysage
Entretien & Création de jardin

+ 4179 860 96 12 / +33 6 16 31 63 40



HÔTEL
RESTAURANT



04 50 20 06 32

www.laterassefleurie.fr
315, Rue Fontaine - 01220 Divonne les Bains



nacarat.
DEVELOPPEMENT

○ CONSEIL EN INGÉNIERIE ÉDITORIALE

○ CRÉATION GRAPHIQUE ○ MISE EN PAGE

○ IMPRESSION NUMÉRIQUE

○ IMPRESSION OFFSET TOUT FORMAT ○ SITES WEB

Votre contact :

Tél. : 06 78 60 85 13 - 03 82 88 26 74



Vivre à

NUMÉROS UTILES



MAIRIE DE DIVONNE-LES-BAINS

73, avenue des Thermes
01220, Divonne-les-Bains
04 50 20 03 49
contact@divonne.fr
www.divonnelesbains.fr

MÉDIATHÈQUE CORRESPONDANCES

181, avenue de la Plage
01220, Divonne-les-Bains
04 50 99 02 91
lecture@divonne.fr
www.mediathequecorrespondances.fr

OFFICE DE TOURISME

4, rue des Bains
01220, Divonne-les-Bains
04 50 20 01 22
accueil@divonnelesbains.com
www.divonnelesbains.com

ESPLANADE DU LAC

181, avenue de la Plage
01220, Divonne-les-Bains
Administration
04 50 99 17 00
infos.esplanade@divonne.fr
Billetterie
04 50 99 00 75
mediatheque@divonne.fr
www.esplanadedulac.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

04 50 20 47 60
social@divonne.fr
www.divonnelesbains.fr

POLICE MUNICIPALE

04 50 20 47 62
police@divonne.fr

GENDARMERIE

17
Permanences de la brigade de Divonne-les-Bains : les lundis et mercredis de 14h à 18h et dimanches de 9h à 12h.

POMPIERS

18

CENTRE DE SOINS IMMÉDIATS

15

PHARMACIE DE GARDE

composez le 32 37

État civil

LA FAMILLE S'AGRANDIT

Zoé HAUGEL, née le 21 novembre 2023 à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie)

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Jozefa BOLZINGER née MARANSKI, le 19 décembre 2023 à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie)

Monique NEURAZ née BERTRAND, le 13 janvier 2024 à Divonne-les-Bains (Ain)

ON VOUS GUIDE SUR LES CONSIGNES DE TRI

Le SIVALOR, Syndicat Intercommunal de VALORisation, vous encourage à trier au quotidien, peu importe l'endroit. Il n'est cependant pas évident de savoir où se trie chaque déchet, en particulier avec la simplification des consignes de tri. **Voici un récapitulatif pour vous aider :**

Tous les emballages et les papiers CONTENANT JAUNE



Tous les emballages en verre CONTENEUR VERT



Tous les bio-déchets
(herbe, feuilles, épluchures,
sachets de thé, filtres à café, pain,
coquilles d'œufs...)



Toutes les ordures ménagères
(essuie-tout, objets en plastique,
vaisselle cassée...)



COMPOST

POUBELLE GRISE

Les gros cartons, les petits électroménagers, les piles, les batteries et les ampoules :
DÉCHÈTERIE



Notre conseil : téléchargez l'application **Guide du Tri de CITEO** pour connaître facilement la consigne de tri correspondant à chaque déchet, où que vous soyez.

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Syndicat Intercommunal de VALORisation



L'humeur du mois



DECLAREZ VOTRE FLAMME POUR LA SAINT-VALENTIN

À l'occasion de la Saint-Valentin, déclarez votre flamme sur les panneaux lumineux de la ville.

Diffuser vos déclarations d'amour sur les panneaux lumineux de la ville en envoyant vos messages (100 caractères maximum) à l'adresse suivante : communication@divonne.fr



ARPADI, CAFÉ LITTÉRAIRE : RENCONTREZ JÉRÔME BONNAFONT

Jérôme Bonnafont sera l'invité de l'association Arpadi, mercredi 7 février à 20h30 à l'Esplanade du Lac.

Après avoir servi à New Delhi, au Koweït et à New York, il a été conseiller puis porte-parole de la présidence de la République avant de devenir ambassadeur en Inde et

en Espagne, directeur pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient et conseiller du Premier ministre Édouard Philippe. Il est aujourd'hui représentant permanent de la France auprès des Nations unies à Genève. Il viendra nous présenter son dernier ouvrage « Diplomate pour quoi faire ? ». Ce livre est une mine d'informations sur la diplomatie, ses traditions et ses évolutions, et sur les différents centres de décision à l'échelle nationale ou internationale. Ce texte est surtout une défense et une illustration du rôle des diplomates et de leur art, avec leurs idéaux, leurs ambiguïtés et leurs grandeurs, en des temps où, plus que jamais, on débat de leur fonction.

+ d'infos

Séance de dédicaces à la suite de la rencontre et vente de livre par la librairie Carré 76. Tarifs : 10 €, adhérent et abonnés de la Médiathèque Correspondances 8€. Billetterie à l'entrée et en ligne : www.arpadi-divonne.com

#DIVONNE2.0



L'implication et le travail quotidien des services Parcs et Jardins et Voirie ont permis à la Ville de conserver avec fierté sa 4^e fleur. Une belle distinction qui récompense la gestion raisonnée du fleurissement, la protection de la biodiversité et la préservation de notre cadre de vie, bravo à eux !



Jusqu'au 24 février, venez découvrir l'exposition « Face Nord » de Jean-Pierre Gouget alpiniste et peintre des hauts sommets, au Carré 76 librairie et galerie d'art(s) situées au 76, Grande Rue. Vous découvrirez à travers ces magnifiques œuvres un monde de paix et d'harmonie.



Le jeudi 21 décembre, les enfants des écoles divonnaises ont pu apprécier un repas de fête. Au menu : saumon, bûche, fromage local... pour le plus grand plaisir des papilles. Bravo à l'équipe de la cuisine centrale pour la préparation de ces bons repas !



La ville de Divonne-les-Bains met en place une charte d'aménagement de l'espace public pour les commerçants. Cette initiative vise à créer un environnement attractif, convivial et propice au développement des activités économiques.



Chaque mois, vous pouvez retrouver le conseil municipal de la ville sur notre compte Youtube, Ville de Divonne-les-Bains. Prochaine séance : le 20 février à 19h.



DECATHLON
Chavannes-de-Bogis

Louer, entretenir & profiter

Découvrez les
offres exclusives
membres



Location

à partir de

79.- /saison

Set complet

Service

à partir de

35.-

Grand service